



Date de convocation :

Le 8 mars 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 37 (dont 20 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :Mme Sylvie
CHAMMOUGON-ANNO

Délibération n°2023.03.02/407

**Désignation du représentant
du président de la Communauté
d'Agglomération CAP
Excellence au sein de la
commission consultative des
services publics locaux (CCSPL)
et nomination de membres
du secteur touristique**

Rapporteur

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture
le : 30 MARS 2023- publication sur le site internet ou
notification, le : 18 AVR. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2^{ème} séance

Séance du 17 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 17 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 37 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI* - M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Georges BREDET* (5^{ème} vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION*

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOH

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL
M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON

Autres conseillers communautaires : M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

En cours de séance :

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC- M. Michel MADO- M. Rosan RAUZDUEL

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L.5211-17 ;
- VU les articles 64 et 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) emportant transfert de plein droit, au profit des communautés d'agglomération, de la compétence obligatoire « Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, notamment en matière de développement économique ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.04/65 du conseil communautaire du 27 août 2020 portant création et principes orientant la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2023.03.02/406 du conseil communautaire du 17 mars 2023 portant création de principe de l'office du tourisme intercommunal (OTI) de CAP Excellence en établissement public industriel et commercial (EPIC) ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire de voter à main levée ;

Considérant que l'exécutif de l'assemblée délibérante a donné lecture de la liste de candidature ;

Considérant l'unique candidature de Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE ;

Considérant les suffrages exprimés ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De désigner dans le cadre de la procédure de création de l'OTI (office du tourisme intercommunal) de CAP Excellence Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE en qualité de présidente par délégation de la CCSPL.

ARTICLE 2- De proclamer en sus des membres élus titulaires et suppléants de cette commission, les quatre représentants du secteur associatif et du tissu économique local touristique avec voix délibératives, ci-après :

- Le Parc national de la Guadeloupe, représenté par Madame Valérie SENE ;
- L'association des agriculteurs de Baie-Mahault, représentée par Monsieur Daniel FERGE ;
- The Green Hostel- Auberge de jeunesse- représenté, par Monsieur Xavier SAMBAR ;
- L'association Transka, représentée par Monsieur Gérard AUGUSTY.

ARTICLE 3- De préciser que les membres suppléants de ces représentants intéressés à la vie des services publics locaux seront désignés par cooptation au sein de l'opérateur titulaire.

ARTICLE 3- De préciser que les membres titulaires et membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux représentant le collège des conseillers communautaires reste inchangé.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, au Parc national de la Guadeloupe, à l'association des agriculteurs de Baie-Mahault, à The Green Hostel- Auberge de jeunesse, à l'association Transka ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 29 MARS 2023

Le président

La secrétaire de séance

Eric JALTON



Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise au Parc national de la Guadeloupe, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à l'association des agriculteurs de Baie-Mahault, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à -The Green Hostel- Auberge de jeunesse, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à l'association Transka, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 18 AVR. 2023

